



UNION NATIONALE
DES SYNDICATS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

263, RUE DE PARIS
CASE 549 –
93515 MONTREUIL CEDEX
FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION,
DE LA RECHERCHE ET
DE LA CULTURE

Montreuil, le 21 juin 2021

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
de la jeunesse et des sports
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Nos réf. : MM/IV/CJA n°21.2106

Objet : Refus de remonter le recueil des données chiffrées pour le SSFE et le SSP pour l'année 2020-2021

Monsieur le Ministre,

Vos services ont été alertés sur la situation critique du service social en faveur des élèves et des personnels à plusieurs reprises ces dernières années.

Au moment où tout le monde s'interroge sur la protection de l'enfance et confirme la nécessité d'une prévention renforcée, le MEN décide de ne créer aucun poste sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les ouvertures d'établissement scolaires du second degré sur plusieurs académies se font sans création de poste d'assistant-e-s de service social. Le nombre d'établissements en réseau, c'est-à-dire dépourvu de service social, augmente chaque année. Cette politique conduit à une dégradation des conditions d'exercice et à un accroissement de la charge de travail des professionnel-le-s ainsi qu'à une détérioration du service rendu au public. Nous vous rappelons notre demande de création urgente de postes d'assistant-e-s de service social afin que chaque élève puisse accéder au service social au sein de son établissement du second degré. Nous revendiquons la création massive de postes pour un service social dans le 1^{er} degré, afin que la prévention soit enfin au cœur des préoccupations de notre ministère.

Le choix que vous avez fait est d'autant plus incompréhensible compte tenu de la crise sanitaire actuelle qui n'a fait que remettre en avant l'importance des services sociaux de l'Éducation nationale dans l'accompagnement des familles, des élèves et des agent-e-s. Vous vous êtes vous-même adressé directement aux personnels sociaux en mai 2020 pour reconnaître leur travail et les remercier de leur engagement sans faille.

Ainsi la CGT Éduc'action revendique un-e assistant-e social-e pour 1000 élèves dans le 1^{er} degré, un-e assistant-e social-e par EPLE de 1000 élèves. Dans les territoires discriminés, la CGT Éduc'action revendique un-e assistant-e social-e par EPLE et un-e assistant-e social-e pour 500 élèves ans le 1^{er} degré. Pour le service social des personnels nous revendiquons moins de 2000 agent-e-s par assistant-e social-e.

De plus, depuis 2019, les assistant·e·s de service social ont été reclassé·e·s en catégorie A mais bien en dessous de la catégorie A type. Ce reclassement montre une nouvelle fois le manque de considération et de reconnaissance envers ces travailleurs sociaux. La dernière revalorisation de l'IFSE (2020) nettement inférieure aux autres ministères ne permet pas de répondre aux attentes des personnels. Par ailleurs les assistant·e·s sociaux·ales du service social en faveur des élèves étaient les seuls personnels à ne pas percevoir la prime REP+ individuelle, jusqu'à notre action auprès du tribunal administratif qui a reconnu le droit au versement de cette prime à ces agent·e·s. Malgré ce jugement, ce droit n'est pas encore appliqué dans toutes les académies.

Cette situation est l'une des raisons principales pour laquelle les personnels sociaux ne veulent pas exercer au sein de notre ministère. Nous vous rappelons que la CGT Éduc'action, revendique une véritable valorisation du traitement des agent·e·s et le dégel du point d'indice.

Enfin, ces statistiques qui ne sont que des données quantifiables ne sont pas représentatives du travail quotidien mené par les assistant·e·s sociaux·ales de l'Éducation nationale comme par exemple comptabiliser le nombre d'appels téléphoniques ou de liaisons avec des partenaires.

En raison du contexte actuel, marqué par l'absence de créations de postes à la hauteur des besoins, des conditions d'exercice toujours plus difficiles pour les assistant·e·s de service social, et de l'absence de prise en compte des besoins des élèves, familles et des agent·e·s en matière de prévention et d'accompagnement social, les assistant·e·s de service social ne rendront pas leur recueil des données chiffrées pour l'année 2020-2021.

Cette décision est d'autant plus justifiée par le fait que leurs statistiques antérieures n'ont jamais été utilisées par le ministère pour abonder les moyens là où les besoins se révélaient criants.

Le ministère a pourtant la possibilité de créer des postes pour faire face aux besoins.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation.

Michaël MARCILLOUX
Co Secrétaire Général



Isabelle VUILLET
Co secrétaire-générale



Copie à : Monsieur Thierry Ledroit, Directeur de cabinet